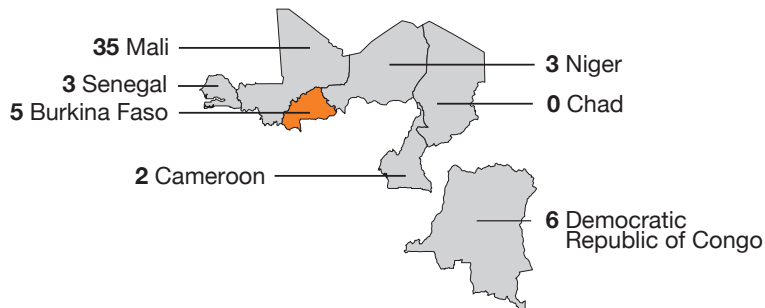
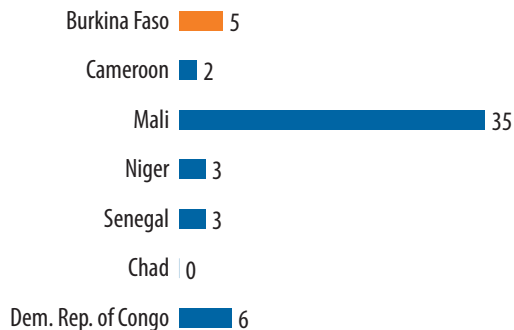




Résultat global: **5** (Sur 100) Fournit très peu ou pas d'informations au public dans ses documents budgétaires.

Quels sont les résultats Burkina Faso par rapport à ses voisins ?



Principales conclusions

Les résultats obtenus aux 92 questions de l'Enquête sur le budget ouvert (voir encadré) sont utilisés pour compiler des résultats objectifs et déterminer le classement de chaque pays en matière de transparence. Ces résultats constituent l'Indice sur le budget ouvert.

Le Burkina Faso enregistre un résultat de 5 sur 100, ce qui montre que dans la période étudiée, le gouvernement n'a pratiquement fourni aucune information au public à propos du budget et des activités financières du gouvernement central. Ainsi, les citoyens se trouvent dans une quasi-impossibilité de demander des comptes au gouvernement au sujet de sa gestion des deniers publics.

A titre de comparaison, il convient de noter que le Mali a obtenu un résultat de 35 sur l'IBO, la moyenne mondiale se situant à 42. Toutefois, des éléments semblent indiquer que les résultats du Burkina Faso s'amélioreront dans l'avenir.

Caractère adéquat et disponibilité des huit documents budgétaires clés

| Document | Évaluation du niveau d'information* | État de publication |
|--------------------------------|-------------------------------------|---------------------|
| Rapport préalable au budget | E | Produit, non publié |
| Projet de budget de l'exécutif | E | Produit, non publié |
| Budget adopté | A | Publié |
| Budget des citoyens | E | Non Produit |
| Rapport en cours d'année | C | Publié |
| Revue de milieu d'année | E | Produit, non publié |
| Rapport de fin d'année | E | Produit, non publié |
| Rapport d'audit | E | Non Produit |

* Les évaluations relatives à l'exhaustivité des informations fournies dans chaque document, et à leur caractère accessible, sont calculées à partir des résultats moyens obtenus pour un sous-ensemble de questions de l'Enquête sur le budget ouvert sur chaque document. Un résultat moyen de 0 à 20 (très peu ou pas d'informations) correspond à E ; de 21 à 40 (informations minimales) à D ; de 41 à 60 (quelques informations) à C ; de 61 à 80 (informations significatives) à B, et de 81 à 100 (informations approfondies) à A.

Un **Projet de budget de l'exécutif** constitue l'instrument de politique le plus important du gouvernement. Ce document présente selon quelles modalités le gouvernement prévoit de générer les revenus et où il compte affecter ces fonds, transformant ainsi des objectifs politiques en actions concrètes. Dans la période examinée, le Burkina Faso a produit le Projet de budget, mais il ne l'a pas mis à disposition du public.

Un **Rapport préalable au budget** énonce les grands paramètres qui définiront le prochain budget du gouvernement. Dans la période examinée, le Burkina Faso a produit un Rapport préalable au budget, mais ce dernier a uniquement été diffusé auprès d'un cercle restreint au sein du gouvernement et n'a pas été rendu public.

Un **Budget adopté** a force de loi dans un pays ; il fournit les informations qui constituent la base de toutes les analyses budgétaires menées au cours de l'exercice budgétaire. D'une manière générale, il convient que le Budget adopté fournisse au public des données qu'il pourra utiliser pour évaluer les priorités politiques énoncées par le gouvernement et lui demander des comptes. Le Burkina Faso publie un Budget adopté complet.

Un **Budget des citoyens** est une présentation non technique du budget d'un état qui vise à permettre au public, y compris aux personnes ne connaissant pas bien les finances publiques, de comprendre le programme d'un gouvernement. Le Burkina Faso ne produit pas de Budget des citoyens.

Des **Rapports en cours d'année** fournissent un « instantané » des effets du budget au cours de l'exercice budgétaire. Celui-ci permet d'effectuer des comparaisons avec les chiffres du Budget adopté, ce qui peut ainsi faciliter les ajustements. Le Burkina Faso publie des Rapports en cours d'année qui sont assez complets mais ne comprennent pas certaines informations telles que celles relatives aux emprunts réalisés.

ENQUETE SUR LE BUDGET OUVERT 2010

Burkina Faso

L'Enquête sur le budget ouvert du Partenariat budgétaire international (IBP) évalue la disponibilité au public de huit documents budgétaires clés dans chaque pays évalué, ainsi que l'exhaustivité des données dans ces documents. L'Enquête évalue aussi le degré de contrôle efficace exercé par les corps législatifs et les institutions suprêmes de contrôle (ISC), ainsi que les opportunités disponibles au public pour participer dans les processus décisionnels nationaux.

La recherche pour compléter l'Enquête sur le budget ouvert de ce pays a été entreprise par:

Michel Silwe Kaphalo Ségorbah,
Centre pour la Gouvernance
Démocratique
11 BP 373 Ouagadougou CMS 11,
Burkina Faso
segorbah@yahoo.fr

Une **Revue de milieu d'année** présente un aperçu complet des effets du budget à mi-parcours d'un exercice budgétaire et examine tous les changements d'hypothèses économiques qui influent sur les politiques budgétaires votées. Les informations contenues par ce rapport permettent au gouvernement, à l'assemblée parlementaire et au public de déterminer s'il convient de procéder à des ajustements liés aux recettes, aux dépenses ou aux emprunts pour le reste de l'année budgétaire. Au cours de la période examinée, le Burkina Faso a produit une Revue de milieu d'année mais ne l'a pas rendue publique.

Un **Rapport de fin d'année** permet de comparer l'exécution réelle du budget au Budget adopté. Le Rapport de fin d'année permet d'informer les décideurs au sujet des politiques fiscales, des obligations liées à la dette et des grandes priorités en matière de dépenses, ce qui facilite les ajustements pour les années budgétaires suivantes. Dans la période examinée, le Burkina Faso a produit un Rapport de fin d'année mais ne l'a pas rendu public.

Un **Rapport d'audit** est une évaluation des comptes de l'état par l'Institution supérieure de contrôle (ISC) d'un pays. Il rapporte si le gouvernement a généré et dépensé les revenus nationaux conformément au budget autorisé, si la comptabilité publique est équilibrée et fiable, et si des problèmes ont été identifiés dans la gestion des fonds publics. Dans la période examinée, le Burkina Faso n'a pas produit de Rapport d'audit.

Participation du public et institutions de contrôle

Excepté rendre les documents budgétaires clé plus disponibles et exhaustifs, le Burkina Faso dispose d'autres façons d'ouvrir davantage son processus budgétaire. Assurer l'existence d'un pouvoir législatif et d'une ISC forts qui fournissent un suivi budgétaire efficace, ainsi qu'offrir davantage de possibilités au public de participation au processus budgétaire en font partie.

Les organismes de surveillance jouent-ils un rôle efficace en matière de budget ?

| Institution de contrôle | Niveau de force** |
|-------------------------|-------------------|
| Pouvoir législatif | Modéré |
| ISC | Faible |

*Les appréciations de la force du pouvoir législatif et de l'ISC sont calculées à partir des résultats moyens obtenus pour un sous-ensemble de questions sur ces institutions dans l'Enquête sur le budget ouvert. Un résultat moyen de 0 à 33 signifie que le niveau de force de l'institution est considéré comme « faible », de 34 à 66 comme « modéré » et de 67 à 100 comme « fort ».

D'après l'Enquête sur le budget ouvert, la surveillance budgétaire assurée par le pouvoir législatif au Burkina Faso est insuffisante parce qu'il n'organise pas de débats budgétaires ouverts lors desquels le public peut apporter son témoignage.

D'après l'Enquête sur le budget ouvert, la surveillance budgétaire assurée par l'ISC (la Cour des comptes) du Burkina Faso est insuffisante pour les raisons suivantes :

1. L'ISC n'est pas totalement indépendante du pouvoir exécutif ; ce dernier peut destituer le responsable de l'ISC sans obtenir le consentement du pouvoir législatif ou judiciaire ;
2. Elle ne dispose pas de ressources suffisantes pour exercer utilement son mandat ;
3. Elle ne diffuse pas de Rapport d'audit au moment opportun sur les dépenses définitives des départements nationaux ; et
4. Elle n'effectue pas de reporting adéquat sur les mesures de suivi prises par le pouvoir exécutif pour répondre aux recommandations de mesures correctives de l'audit.

Recommandations

Il convient que le Burkina Faso :

- Publie les documents budgétaires clés, notamment le Projet de budget de l'exécutif, le Rapport préalable au budget, la Revue de milieu d'année et le Rapport de fin d'année sur les sites Internet du gouvernement (dans la période examinée, ces documents ont été produits, mais ils ont été utilisés à des fins internes seulement) ;
- Produise et publie un Budget des citoyens concis ainsi qu'un Rapport d'audit ;
- Renforce le rôle de l'ISC dans le processus budgétaire, notamment en poursuivant ses efforts pour renforcer les capacités de l'ISC (Cour des Comptes) et pour assurer un meilleur suivi des mesures correctives prises pour donner suite aux recommandations de l'audit ; et
- Fournisse des occasions au public d'assister à des audiences législatives sur le budget.

Il semble que le gouvernement actuel du Burkina Faso appuie au moins certaines de ces étapes. Il a en effet accompli des efforts louables pour améliorer la transparence budgétaire en publiant six des huit documents budgétaires clés après la date limite de l'Enquête (septembre 2009). Si ces documents sont publiés en temps opportun à l'avenir, la prochaine édition de l'IBO devrait faire ressortir une amélioration du résultat du Burkina Faso.